

PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Commune du Havre



**Projet présenté par HAROPA DT Le Havre
Demande d'autorisation environnementale
en vue d'exploiter 3 formes de radoub**

AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 10 octobre 2022
Affaire n° E22000081 / 76
Arrêté préfectoral du 28 octobre 2022

Enquête publique du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus

Conformément à la législation, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

A Harfleur le 27 janvier 2023 - Le commissaire-enquêteur
Jean-Marc VIRON

SOMMAIRE

1- Cadre de l'enquête publique	page 4
2- Présentation du projet	page 7
3- Présentation générale de l'activité	page 10
4-Organisation et déroulement de l'enquête publique	page 10
5- Contribution du public	page 11
6- Avis motivé du commissaire enquêteur	page 12

1. Cadre de l'enquête publique

1.1 Préambule

HAROPA DT Le Havre exploite depuis 1890 sur le site des Formes de l'Eure 3 formes de radoub destinées à la mise à sec de navires pour les travaux de réparation et d'entretien. Le site comporte également des bâtiments de stockage de bois et des ateliers destinés à la fabrication des tins et accores nécessaires au calage des navires.

Actuellement, l'activité des formes n'est définie par aucun arrêté.

HAROPA DT Le Havre souhaite aujourd'hui réaliser une régularisation au titre de la réglementation ICPE et de la Loi sur l'Eau du site par la réalisation de travaux de modernisation des équipements et par la mise aux normes des systèmes de récupération et de traitement des eaux sur le site ainsi que l'amélioration des dispositifs de stockage et de gestion des huiles et autres produits dangereux.

Le projet prévoit également la création de deux zones de carénage sur terre-pleins.

1.2 Objet de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date du 28 octobre 2022, une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter 3 formes de radoub sur le site des Formes de l'Eure sur la commune du Havre (76600).

1.3 Cadre législatif et réglementaire

La demande formulée par HAROPA Port DT Le Havre est concernée par les textes réglementaires suivants:

- Le code de l'environnement : article L 181 et suivants
- La nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R 511-9 du code de l'environnement.

Le projet est soumis au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2718.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Classement au titre de la nomenclature des installations classées

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
Installation de transit , regroupement ou tri de déchets dangereux [...] 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t	Quantités de déchets dangereux stockée : Cuves : 9 tonnes au maximum (2 cuves)	2718-1	A	2
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie. 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur , la surface de l'atelier étant : a) Supérieure à 5 000 m ²	Surface totale des formes : 9 440 m²	2930-1-a	E	1

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
<p>Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.</p> <p>2. Vernis, peinture, apprêt, (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant :</p> <p>b) Supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j</p>	<p>Exemple de chantier :</p> <p>Pour une surface peinte de 450 m² en 8 jours : consommation de 82 kg/j maxi, soit quantité inférieure à 100 kg/j</p>	2930-2-b	DC	/
<p>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues [...]</p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW</p>	<p>La puissance totale des machines inventoriée est de : 72,8 kW, soit inférieure à 250 kW.</p>	2410-2	D	/
<p>Liquides inflammables de catégorie 1 [...]</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t</p>	<p>Quantité supérieure à 1 tonne mais inférieure à 10 tonnes (diluants principalement pour peintures, solvants organiques, encres organiques, graisses silicones, vernis, peinture glycéro : quantité totale de 2 tonnes)</p>	4330-2	D	/
<p>Acétylène (numéro CAS 74-86-2).</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t</p>	<p>Quantité d'acétylène : 500 kg</p>	4719-2	D	/
<p>Bois ou matériaux combustibles analogues, [...](stockage de), [...]:</p> <p>2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m³.</p>	<p>Volume maximum total de bois stocké : 780 m³</p>	1532-2	NC	/

Libellé de la rubrique	Caractéristique de l'installation	Rubrique	Régime *	Rayon d'affichage (km)
Combustion [...] A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel [...], la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion étant inférieure à 1 MW.	Deux chaudières gaz naturel, d'une puissance de : 63 kW + 440 kW, soit une puissance totale de 503 kW .	2910-A	NC	/
Gaz inflammables catégorie 1 et 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations [...] étant inférieure à 1 tonne	Décapant des graisses cuites : 200 kg	4310	NC	/
Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 [...] La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 15	Bombes aérosols présentes au sein de l'atelier : moins d'une centaine de contenants aérosols : dégraissant, bombes de peintures,...) Quantité : 50 kg	4320	NC	/
Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente [...] étant inférieure à 50 t	Quantité inférieure à 1 tonne (quelques graisses concernées) : 200 kg	4331	NC	/
Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t	Quantité d'oxygène susceptible d'être présente dans l'installation : 500 kg	4725	NC	/
Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution [...] La quantité totale susceptible d'être présente [...] étant : 2. Pour les autres stockages, inférieure à 50 tonnes	Supercarburant sans plomb 95/E10 et gasoil Gazole (cuve) : 400 L et réserve au niveau de la grue mobile (maximum de 5000 L), soit un total de 5400 L ; donc une quantité maximale stockée de 5 t	4734	NC	/

A : installations soumises à autorisation

E : Enregistrement

D : Déclaration

DC : Déclaration avec contrôle périodique

NC : Non classé

Rubriques de la nomenclature IOTA (Loi sur l'eau)

Rubrique	Désignation de la rubrique	Activité des Formes de l'Eure concernée	Régime concerné
2.2.3.0	Rejet dans les eaux de surface , à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (D)	Activité de carénage dans les formes de radoub. Pas de données fournies sur les flux contaminants émanant de la zone de carénage pour statuer sur le classement IOTA. Ceux-ci sont certainement compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour au moins l'un des paramètres qui y figurent.	Déclaration
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO ₅ (A) ; 2° Supérieure à 12 kg de DBO ₅ , mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO ₅ (D).	Station d'épuration 7 équivalent habitant	NC

L'installation relèvera de la rubrique 2.2.3.0 au seuil de la déclaration.

Le projet soumis à autorisation fait l'objet d'une enquête publique unique organisée selon les dispositions suivantes du code de l'environnement :

- pour la partie législative : articles L 123-1 et suivants.
- pour la partie réglementaire : articles R 123-1 et suivants.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime.

2.-Présentation du projet

2.1 Présentation de pétitionnaire

Le projet est présenté par HAROPA Port DT Le Havre :

Forme juridique : Etablissement Public de l'Etat

Siège social et bureaux : Terre-Plein de la Barre

CS 81413

76067 LE HAVRE Cedex

Code APE ou NAF : Services portuaires, maritimes et fluviaux

N° SIRET : 775 700198 000 10

Directeur Général (signataire de la demande) : Monsieur Florian WEYER

HAROPA Port Le Havre est le premier port français pour le commerce extérieur avec un trafic maritime de 71.7 millions de tonnes et près de 6000 navires accueillis (chiffres de l'année 2020). C'est le premier port à conteneurs de France, un port pétrolier important représentant 40% des importations de pétrole brut en France et un site d'accueil pour les paquebots de croisière.

Chiffres d'affaires de HAROPA DT Le Havre (rapport d'activité Haropa)

- 189.98 M€ pour 2019
- 195 M€ pour 2020
- 227 M € pour 2021

2.2 Historique du projet

Le site des formes de l'Eure comportant 3 formes de radoub a été mis en service en 1890.

En 2006, le site a fait l'objet d'une simple déclaration au titre de la nomenclature ICPE.

Ce classement ne correspond plus aux activités actuelles du site, et HAROPA port a déposé le 26 octobre 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de la régularisation de son site au regard de la réglementation en vigueur notamment pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation après la mise à sec de navire.

Cette demande a été complétée le 27.05.2021 et le 03.05.2022.

Le rapport du 6 octobre 2022 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) déclare le dossier de demande d'autorisation environnementale complet et ne présente pas d'obstacle au passage à la phase d'enquête publique.

2.3 Localisation et emprise du site

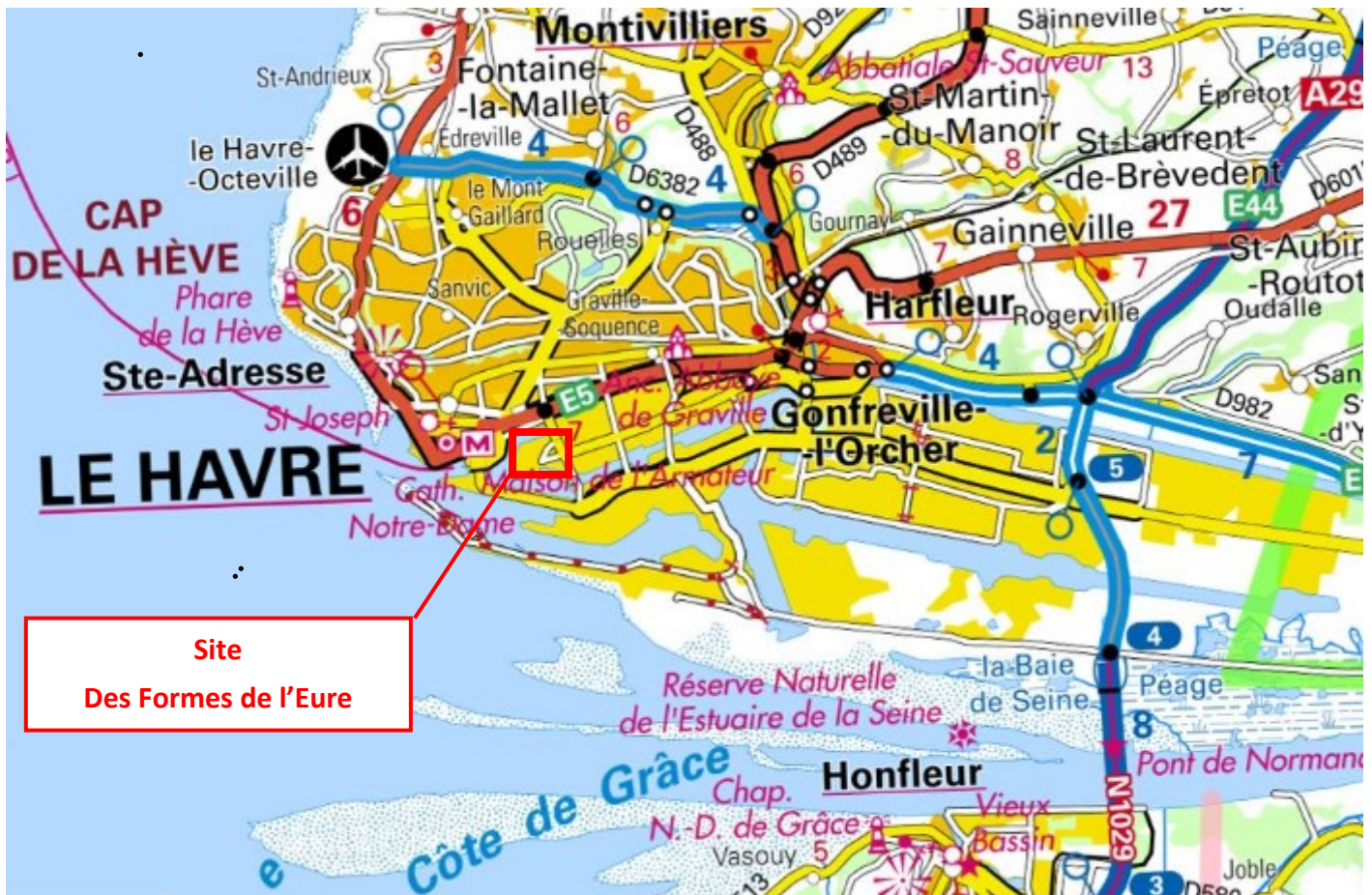
Les formes de l'Eure sont situées sur le territoire portuaire de la ville du Havre.

Le site se trouve au cœur du port ancien à l'Est du bassin de l'Eure. Il est bordé par le quai de la Seine au sud et le quai Renaud au nord et à l'est. L'accès au site se fait par la rue Bellot située à l'est du site.

Suite à l'étalement urbain, le site qui était à son origine isolé est maintenant enclavé au sein de zones d'habitations, d'équipements publics, d'une école supérieure et d'activités tertiaires et commerciales.

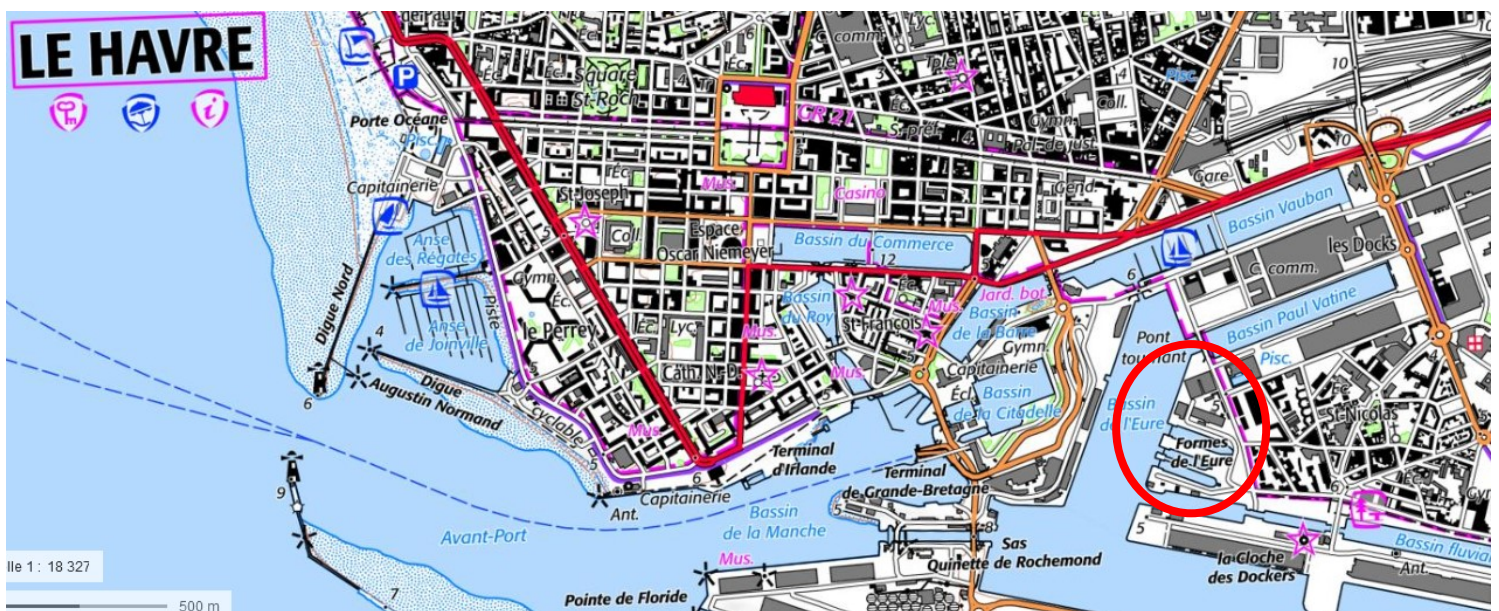
Les habitations les plus proches se situent à 25m de la limite Est du site le long de la rue Bellot. Se trouvent également sur ce secteur des écoles, des commerces et des restaurants situés à moins de 500 m de la limite du site.

20 ICPE sont enregistrées à moins de 2km du site. Le site est compris dans le Plan de Prévention des risques Technologiques (PPRT) mais hors du périmètre d'exposition aux risques.



Site
Des Formes de l'Eure

Localisation du site des Formes de l'Eure



Projet d'exploitation de 3 formes de radoub (mise à sec de navires) sur le territoire de la commune du Havre
 Enquête publique du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus
 Avis et conclusions motivées du commissaire enquêteur

3. Présentation générale de l'activité

3.1. Activités exercées sur le site

Les activités sur site sont exercées par HAROPA DT LE HAVRE et par des entreprises privées extérieures. Une trentaine environ d'entreprises extérieures interviennent sur le site pour les travaux d'entretien et de réparation des navires.

HAROPA DT Le Havre exerce plusieurs activités sur le site des formes de l'Eure :

- Des travaux de réparation de navires appartenant à HAROPA effectués dans les formes de radoub pour les travaux à sec : carénage de navires, réparation de coques, travaux de nettoyage et de peinture...
- Des travaux de maintenance et de réparation effectués quai de Seine pour les travaux à flot
- Des prestations et activités de levage avec une grue portuaire et/ou des grues routières pour les travaux de manutention nécessaires aux activités de réparations.
- Des activités de stockage, de découpe et de façonnage du bois pour la réalisation du ber d'échouage des navire, et la fabrication des tins et accores en bois.
- Des activités de maintenance des équipements du site (chaudronnerie, électricité, mécanique ...) et de production d'énergie (air comprimé ...)
- Des activités administratives.
- Certains travaux peuvent être sous-traités, avec une maîtrise d'ouvrage HAROPA Port DT Le Havre.

Le site peut accueillir des navires allant jusqu'à 180 m de long et 24 m de large. Actuellement environ 40 à 60 navires et bateaux par an sont accueillis sur les 3 formes. Le temps de présence des navires sur le site est très variable en fonction des travaux à effectuer. La durée moyenne est d'environ 15 jours.

3.2 Agencement du site

Le site des Formes de l'Eure occupe une surface d'environ 66 000 m² comprenant :

- Les 3 formes de radoub
- Un quai de réparation à flot (utilisé pour les opérations d'entretien ne nécessitant pas la mise au sec des bateaux).
- Le bâtiment d'exploitation d'une surface de 2 300m² comprenant un rez-de-chaussée et un étage abritant les bureaux, les locaux sanitaires et réfectoires, différents locaux techniques ainsi que les ateliers du travail du bois.
- Les locaux de stockage
- Les zones de stockage extérieures sont incluses dans une cour intérieure d'environ 300 m² destinée au stockage de bois, gaz, carburants, matériel technique et déchets.

4.-Organisation de l'enquête publique

4.1 Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen N° E22000081/76 en date du 18 octobre 2023 pour l'enquête publique du projet présenté par Haropa Port DT Le Havre concernant l'exploitation de 3 formes de radoub.

4.2 Périmètre de l'enquête

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter 3 formes de radoub sur le territoire de la commune du Havre est effectuée selon les modalités des articles L 181 et suivants du code de l'environnement.

La rubrique 2718-1 de la nomenclature des installations classées détermine un rayon d'affichage de 2 km. Seule la commune du Havre située à l'intérieur de ce rayon d'affichage est concernée par l'enquête publique.

4.3 Dates de l'enquête

L'enquête publique est ouverte du **lundi 5 décembre 2022 à 9h00** au **vendredi 6 janvier 2023 à 17h00** inclus soit une durée de **33 jours** consécutifs.

4.4 Siège de l'enquête et permanences

La mairie du Havre située 517, place de l'Hôtel de Ville est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête. Les permanences en présentiel au nombre de 4 se sont toutes tenues en ce lieu aux jours et horaires suivants :

Lundi 5 décembre 2022	de 9h00 à 12h00 (ouverture)
Samedi 17 décembre 2022	de 9h00 à 12h00
Mardi 20 décembre 2022	de 15h00 à 18h00
Vendredi 6 janvier 2023	de 14h00 à 17h00 (clôture)

4.5 Affichage et publicité dans la presse

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, un avis portant à connaissance du public les modalités de l'enquête publique doit être publié par voie de presse 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et dans les 8 jours suivant le début de l'enquête.

Les publications ont été les suivantes :

1^{ER} avis : Paris Normandie du 15 novembre et Courrier Cauchois du 18 novembre 2022

2eme avis : Paris Normandie du 6 décembre et Courrier Cauchois du 9 décembre 2022

L'affichage de l'avis a été effectué sur le site (1 affiche sur le portail d'entrée) et à la mairie du Havre (seule commune concernée par le périmètre).

5.-Contribution du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions pouvaient être déposées par le public :

- Sur le registre dématérialisé
- Sur le registre papier disponible en mairie du Havre
- Par courrier électronique à : haropaportdtlehavre@enquetepublique.net
- Par courrier à la mairie du Havre adressé à *M. le commissaire enquêteur – enquête publique Haropa port.*

Lors des 4 permanences qui se sont tenues dans la mairie du Havre, le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête ni pendant ni en dehors des permanences.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre dématérialisé.

Aucun courrier n'a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence de participation du public :

- L'enquête porte sur la régularisation d'une activité existante depuis plus de 130 ans
- Le projet ne prévoit pas d'agrandissement du site ni d'augmentation des surfaces imperméabilisées
- Le site se situe dans un secteur où les aménagements portuaires sont déjà très présents

- L'activité du site présente une faible dangerosité et un impact faible sur l'environnement
- Les aménagements prévus n'ont pas d'impact direct (visuels ou sonores) sur la population malgré la proximité des habitations.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'observations ni de questions du public, le commissaire enquêteur a rédigé un procès-verbal de synthèse qu'il a remis à monsieur Jérôme LACROIX, chargé de Mission environnement pour Haropa DT Le Havre, le 11 janvier 2023 afin de l'informer du déroulement de l'enquête publique.

En l'absence de questions du public, le commissaire enquêteur n'ayant pas d'interrogations autres que celles formulées lors de la réunion du 22 novembre 2022 auxquelles il a reçu des réponses, il n'a pas été demandé au maître d'ouvrage de mémoire en réponse.

6.-Avis motivé du commissaire enquêteur

6.1- Bilan général

Les 3 formes du site des Formes de l'Eure sont actuellement les seules en exploitation sur le port du Havre. Elles ont donc une importance primordiale. Les conditions d'exploitation actuelles présentent de nombreux inconvénients majeurs:

- Les différents effluents ne sont pas correctement séparés et traités avant rejet dans le milieu naturel.
- Les zones de stockage notamment les huiles et produits dangereux ne disposent de rétentions suffisantes
- Les déchets divers ne sont pas correctement triés et recyclés.

Le projet présenté par HAROPA DT Le Havre vise essentiellement à pallier à ces manquements et à améliorer les conditions d'utilisation des formes par la réalisation de travaux de modernisation des équipements.

La finalité de ces travaux permettra :

- La collecte et la séparation des différents effluents (eaux de fond de forme, eaux des terre-pleins, eaux usées)
- Le traitement de ces eaux avant rejet dans le milieu naturel
- L'amélioration des dispositifs de stockage des bois et autres matériaux
- L'amélioration du stockage des huiles et produits dangereux
- L'amélioration de la gestion des déchets (tri et recyclage).
- L'amélioration de la sécurisation du site et de ses accès.

Le projet de modernisation des installations ne présente pas d'inconvénients majeurs :

- Pas d'augmentation de la superficie actuelle du site.
- Pas d'augmentation de la surface artificialisée du site
- Pas de modification des installations pouvant générer un impact visuel pour les habitations les plus proches
- Pas d'augmentation du trafic routier engendré par l'activité du site
- L'activité du site ne génère pas de nuisances sonores ou olfactives pour les habitations et services publics situés à proximité.

Aucun avis défavorable n'a été émis par les personnes publiques associées consultées

Le projet de régularisation de l'activité du site des formes de l'Eure présenté par HAROPA n'a pas suscité d'opposition de la part du public ni des habitants proches des installations

6.2- Avis du commissaire enquêteur

Le dossier présenté par HAROPA DT Le Havre et établi par le bureau d'étude ELCIMAI soumis à l'enquête publique est complet et régulier. Le dossier est globalement bien structuré et enrichi de plans et photographies, est facilement abordable par le grand public. Les objectifs et enjeux du projet sont parfaitement définis.

La description de l'activité et le fonctionnement des formes sont correctement décrits. Les installations présentes sur le site et les travaux d'amélioration envisagés sont correctement détaillés.

L'étude d'incidence environnementale est complète et proportionnée aux enjeux. Les impacts du projet sur l'environnement sont modérés et les améliorations projetées diminueront les effets négatifs.

Le dossier comprend également une étude des dangers où les risques sont listés et identifiés. Cette étude montre que l'activité du site ne génère pas de risques en dehors des limites du site.

Le dossier dans son ensemble est compatible avec les documents d'urbanisme et d'orientation.

Dans son mémoire en réponse à l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale, le porteur de projet a répondu point par point et de façon satisfaisante aux recommandations et remarques de l'AE.

Lors des réunions et visites sur sites, j'ai reçu de la part des interlocuteurs d'HAROPA toutes les réponses à mes questions et interrogations. Les responsables du site m'ont donné accès à toutes les installations : ateliers et lieux de stockage, locaux techniques et m'ont permis d'assister à une opération de mise à sec d'un navire.

Monsieur Jérôme LACROIX, Chargé de Mission Environnement et principal interlocuteur pour ce projet a répondu avec précision et rapidité à toutes mes demandes ce qui m'a permis de pouvoir mener cette enquête dans de bonnes conditions.

L'enquête s'est déroulée en toute régularité et conformément à l'arrêté.

La diffusion des avis dans la presse et l'affichage sur le site et en mairie du Havre a été effectué conformément à la réglementation.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier

Après m'être rendu à plusieurs reprises sur le site, en avoir apprécié ses accès et son environnement et avoir assisté aux différentes manœuvres de fonctionnement des installations

Après avoir vérifié la compatibilité du projet avec les documents d'orientation et les documents d'urbanisme

Après avoir pris connaissance des avis des institutionnels, de l'avis délibéré de l'autorité Environnementale et du mémoire en réponse apporté par le porteur de projet

Je considère que le projet de régularisation et de mise au norme du site des Formes de l'Eure exploité par HAROPA DT Le Havre est justifié au regard de l'intérêt général.

J'émetts à la demande d'autorisation environnementale déposée par L'établissement public d'Etat HAROPA DT Le Havre en vue d'exploiter 3 formes de radoub (mise à sec des navires pour la réalisation de travaux d'entretien) au sein de la commune du Havre un AVIS FAVORABLE.

Harfleur Le 27 janvier 2023



Jean-Marc VIRON